

LE CENSEUR.

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.



Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.
 PRIN :
 16 francs pour 3 mois ;
 32 francs pour 6 mois ;
 64 francs pour l'année.
 Hors du département du Rhône,
 1 franc de plus par trimestre.

LYON, 9 Septembre.

INAUGURATION OFFICIELLE DU MINISTÈRE.

Le *Moniteur* officiel publie aujourd'hui les ordonnances qui constituent le nouveau ministère.

M. le comte Molé est nommé président du conseil, ministre des affaires étrangères, en remplacement de M. Thiers.

M. Persil est nommé garde-des-sceaux, en remplacement de M. Sauzet.

M. le vice-amiral Rosamel est nommé ministre de la marine, en remplacement de M. Duperré.

M. de Gasparin est nommé ministre de l'intérieur, en remplacement de M. Montalivet.

M. Guizot est nommé ministre de l'instruction publique, en remplacement de M. Pelet (de la Lozère).

M. Duchâtel est nommé ministre des finances, en remplacement de M. d'Argout.

MM. Duchâtel et Rosamel sont chargés par intérim des portefeuilles du commerce et de la guerre.

M. Montalivet retourne à la liste civile, et M. d'Argout à la Banque. MM. Fain et Davillier ne gardent plus, par ordonnance, que les titres honorifiques de leurs emplois.

L'ordonnance relative à M. Molé est contresignée Montalivet ; les autres relatives aux nouveaux ministres sont contresignées Molé.

Le *Journal des Débats* a eu communication, en même temps que le *Moniteur*, de l'avènement définitif des doctrinaires ; il dit que les six nouveaux ministres ont prêté serment entre les mains du roi, et que rien n'est décidé encore sur le choix du ministre de la guerre et du ministre du commerce et des travaux publics.

Le maréchal Soult est attendu à Paris. Quelques journaux assurent qu'il n'acceptera pas le ministère qui lui a été offert. On va même jusqu'à dire qu'il a déjà fait connaître son refus.

Le *Constitutionnel* assure que, des candidats au portefeuille du commerce, celui qui paraît devoir être nommé est M. Martin (du Nord) ; mais on compte peu sur son acceptation.

Un autre journal dit, au contraire, que M. Duvergier de Hauranne est le candidat qui réunit le plus de chances aujourd'hui pour le ministère des travaux publics ;

Qu'il est question de nommer M. Dumon sous-secrétaire d'état au ministère de la justice ;

Qu'il est aussi question de M. d'Haubersaert comme devant remplacer M. Edmond Blanc au secrétariat-général du ministère de l'intérieur, et de M. Vitet comme devant remplacer M. Félix Réal au secrétariat du ministère du commerce ;

Que, si M. Gisquet persiste dans l'offre qu'il a faite de sa démission, il sera remplacé à la préfecture de police par M. Gabriel Delessert.

La facilité avec laquelle l'autorité centrale invente des complots est vraiment effrayante ; ces conspirations avortent maintenant parce qu'elles ne rencontrent pas, comme il y a deux ans, une masse de bonnes gens disposés à tout croire. Elles finissent bien par quelques arrestations, quelques procès de presse, mais aussi, par la confusion de toutes les polices qui ont cru les découvrir. Combien pouvons-nous compter de ces horribles machinations qui se sont évanouies au moindre examen depuis que M. de Montalivet a tenu avec tant de maladresse les rênes de la police : le complot des poudres, l'affaire de la revue de l'Arc-de-l'Etoile, et maintenant le dernier complot de Neuilly, auquel personne ne croit plus.

Ceux qui trament de véritables conspirations doivent être sévèrement punis ; mais n'est-ce pas aussi un crime punissable que de simuler des attentats imaginaires, ou bien n'est-ce pas une faute impardonnable pour des magistrats publics, auxquels le sang-froid et le bon sens sont nécessaires, que de se laisser tromper par la peur de telle sorte qu'ils aperçoivent ainsi dans le plus simple complot un complot horrible, un géant dans un moulin à vent.

La conspiration des poudres, celle de l'Arc-de-l'Etoile, celle de Neuilly, se seront terminées sans secousse pour le pays ; mais avec la facilité qu'a la police d'arranger de pareilles inventions, que serait-il advenu si les découvertes qu'elle a prétendu faire eussent été publiées dans un moment de véritable crise populaire ; à une époque où les esprits eussent été irrités ; alors que le juste-milieu était disposé à tout croire de la part des fauteurs de l'anarchie, comme il les appelait, de même que les amis du peuple, et le peuple lui-même, avaient le cœur ouvert à l'espérance d'un changement et croyaient à la possibilité d'une modification dans la forme gouvernementale ? N'eût-il pas pu s'ensuivre une collision entre des rivaux mis en présence et animés ainsi les uns contre les autres ? Est-il sûr que tous les mouvements populaires qui nous ont agités depuis six ans, n'aient pas été ainsi fomentés par ceux qui en ont retiré tant de profit ? non pas qu'il soit au pouvoir de la police de simuler une véritable insurrection populaire, mais elle peut la faire commencer à temps, l'échauffer pour avoir ensuite, avec des précautions prises à l'avance, l'avantage de l'écraser sans péril.

Si nous nous permettons de faire ressortir tout le ridicule de cette revue du 28 juillet mise en déroute par une terreur panique, si nous essayons de nous moquer de

cette levée en masse de la garde nationale et de la garnison de Paris, véritable armée de six mille hommes commençant une campagne, parce qu'un fonctionnaire public aura fait un mauvais rêve, M. Gilardin nous ferait peut-être un procès, nous accusant d'appeler le mépris sur le ministère, c'est-à-dire, le gouvernement. Ne semble-t-il pas pourtant que cette nécessité absolue où se trouve la police d'avoir chaque mois son complot, est une habitude contractée dès long-temps, et toutes les probabilités ne viennent-elles pas confirmer cet axiome qu'un pays qui n'a pas de police politique, peut bien n'avoir pas de conspirateurs, mais qu'à coup-sûr il se trouvera des conspirateurs là où l'on mettra de la police.

Il paraît que le feuilleton que nous avons publié, dans l'un de nos derniers numéros, sur les cumulards lyonnais, a vivement ému toutes les petites ambitions du *Courrier de Lyon*. Ce qui nous le fait croire, c'est l'empressement avec lequel un ami, il serait plus exact de dire un compère de M. Montfalcon, a pris sous sa protection le cumul et les cumulards. M. Montfalcon possède plusieurs emplois : il est membre du conseil de salubrité publique, médecin de l'hôpital, des prisons, des eaux minérales ; il a obtenu une demi-bourse au collège de Lyon pour son fils, et, de plus, il est chevalier de la Légion-d'Honneur. Nous avons conclu de tout cela, que, surchargé de travaux, d'honneurs et de traitements, M. Montfalcon avait tort de solliciter la place de bibliothécaire laissée vacante par l'honorable M. Pichard. A cela que nous répond-on ? Qu'il est très vrai que M. Montfalcon cumule plusieurs emplois ; mais que tout le monde peut jouir du même avantage, en réunissant comme lui l'amour du travail à la capacité.

Nous ferions remarquer à M. P... que nous n'avons contesté ni la capacité de M. Montfalcon, ni son amour pour le travail ; là n'est pas la question. M. Montfalcon pourrait être encore plus laborieux et plus capable, qu'il ne s'ensuivrait nullement, suivant nous, qu'il ait droit à toutes les places que son ambition peut convoiter ; autrement nous ne voyons pas pourquoi on refuserait d'ajouter à tous les emplois qu'il cumule déjà, la direction de l'Ecole Vétérinaire qu'il a demandée, et non-seulement la bibliothèque du Palais-des-Arts, mais encore celle de la ville. En adoptant la doctrine de M. P..., il n'y a pas de raison pour que M. Montfalcon ne fût, avant huit jours, le fonctionnaire universel, ou, s'il aime mieux, le fonctionnaire *polyglotte* de notre cité. Est-ce là ce qu'on demande ?

Non certainement, et cela est si vrai, que, pour excuser son ami, M. P... n'a pas trouvé de meilleur moyen que de soutenir que la plupart des fonctions de M. Montfalcon étaient gratuites. Sur ce point, il est très-facile de s'entendre, car il ne s'agit plus alors que de compter : comptons donc puisqu'on nous y force. M. Montfalcon est médecin de l'hôpital, et en cette qualité, il touche 1,200 f. ; il est médecin des prisons, et cet emploi lui rapporte annuellement 600 f. ; il a obtenu une demi-bourse pour son fils, ce qui équivaut à une pension de 350 f. ; enfin, il est membre du conseil de salubrité publique, et à ce titre, il reçoit tous les ans 80 f. Récapitulons toutes ces fonctions gratuites, et vous verrez qu'elles produisent un revenu net de 2,230 f. Est-ce ce que M. P... appelle du désintéressement ?

Nous nous sommes trompés, dit-on, en affirmant que M. Montfalcon est médecin des eaux minérales : C'est une place sans fonctions à Lyon ; nous en convenons, mais pourquoi ? parce qu'elle est sans traitement : allouez au titulaire 300 fr. et vous verrez si M. Montfalcon n'en remplit pas les fonctions, et si M. P... ne les proclame pas très-importantes !

Maintenant que nous avons réglé nos comptes avec M. Montfalcon, nous serait-il permis, sans indiscretion, de chercher à soulever le voile dont se couvre la modestie de son panégyriste ? Lorsqu'on fait ainsi l'apothéose du cumul, il faut avoir, ce nous semble, un désintéressement à toute épreuve. Or, M. P... en plaçant pour M. Montfalcon, ne plaiderait-il pas aussi un peu pour lui-même, *pro domo* ? M. P... n'est-il pas, lui aussi, membre du conseil de salubrité publique, membre du jury médical, et médecin de la Charité : trois fonctions rétribuées ? En outre, n'a-t-il pas demandé récemment la croix d'honneur, et n'est-il pas en ce moment en instance auprès de l'autorité, pour obtenir cette distinction ? d'où il faut conclure que l'officieux M. P... en défendant M. Montfalcon, a réellement défendu sa propre cause, et qu'une bonne partie des éloges qu'il a si ridiculement prodigués au génie encyclopédique de son ami, doit lui revenir... ô amitié !...

Un journal dévoué au nouveau ministère, dit ce qui suit à propos de la dernière conspiration :

Depuis plusieurs jours, on a parlé de funestes projets qui auraient été sur le point d'être mis à exécution. Nous avons pris des renseignements à cet égard : tout s'est borné à des mesures de précaution, à la suite de rapports inquiétants transmis à la police. Ces rapports eux-mêmes étaient assez vagues ; mais les audacieuses tentatives du crime ont été, dans ces derniers temps, poussées à un point qui a souvent déconcerté toutes les prévisions, et la police se tient aujourd'hui sur ses gardes, dans des circonstances où naguère elle n'aurait fait aucune manifestation. Nous pouvons affirmer que le mouvement qui a été remarqué aux postes de la troupe de ligne et de la garde nationale n'a pas

eu d'autre cause. Ce mouvement n'avait pas d'ailleurs l'importance que l'on a cherché à lui donner.

Les nouvelles informations données par le *Droit* sont en effet dans ce sens ; nous y lisons :

Des quarante individus arrêtés dans la nuit du 3 au 4, sous l'accusation de conspiration contre la sûreté de l'état, la plupart ont été interrogés, et quelques-uns déjà sont rendus à la liberté. Cette affaire se rattache, dit-on, à celle de la rue St-Sébastien, et ce serait par suite des aveux de Pasquier et de Bocage, arrêtés quelques jours auparavant au numéro 22 de cette rue, que la police aurait reçu l'éveil, et que des mesures auraient été prises pour assurer la tranquillité de la capitale.

Bocage et Pasquier ont été immédiatement séparés de leurs prétendus complices et transférés à la Conciergerie ; quatre autres de leurs co-accusés ont été écroués à la Force, et le reste a été retenu au dépôt de la Préfecture de police.

Si l'on en croit les bruits qui circulent, Bocage, chez lequel on a arrêté les conspirateurs de la rue St-Sébastien, aurait été employé long-temps en qualité d'agent de police.

Lors de l'arrestation d'un individu faite chez le sieur Guigne, marchand de vin, rue de Valois-Batave, on avait saisi 2 fusils de munition, pensant qu'ils appartenaient à l'homme porteur de cartouches. Réclamé par le sieur Guigne qui a justifié de sa propriété, ils lui ont été rendus hier soir.

Il faut peut-être attribuer à l'arrestation de quelques militaires, faite lundi, la nouvelle qu'un projet de soulèvement s'était manifesté dans un des régiments de la garnison de Paris. Les militaires qu'on a vu conduire le long des quais et traverser le Pont-Neuf, étaient des soldats en congé qui, n'ayant pas rejoint leurs foyers, ont été appréhendés et conduits à l'Abbaye.

Nicolas vient de rendre un ukase par lequel il ordonne pour cette année une levée générale de recrues par tout l'empire, à l'exception de la Bessarabie et d'une autre province ; à savoir : 5 recrues sur 1,000 individus mâles. « Toutes les lois actuellement existantes pour la remise des recrues sont maintenues en pleine vigueur et devront être observées rigoureusement à la levée prochaine. On ne fera également pas le moindre changement au règlement établi à l'égard de la petite Russie et parmi les paysans appartenant aux districts des colonies militaires à cheval.

Aujourd'hui, à midi, le génie a commencé la galerie horizontale qui le mènera jusqu'à l'endroit où se trouve Dufavel. Comme le nouveau puits est à environ cinq mètres de distance de l'ancien, l'on ne pense pas y arriver avant demain samedi à midi ; le moral de Dufavel se soutient assez bien, il n'a pas eu un moment de délire ; c'est lui-même qui, par ses indications, donne, pour ainsi dire, la direction la plus favorable pour parvenir jusqu'à lui.

La première personne qui est descendue vendredi passé dans le puits éboulé est M. Pareil, charpentier à la Demi-Lune ; MM. Dumas et Monier, ouvriers puisatiers, sont descendus ensuite et n'ont cessé de travailler dans ce même puits, malgré le danger, que le dimanche soir, alors que M. Chinard est venu sur les lieux pour la première fois. Mais M. Chinard n'est pas descendu dans le puits, comme nous l'avions dit par erreur. C'est à l'arrivée de M. Chinard, dimanche, que le génie a décidé l'ouverture du puits. M. Brevart, de Saint-Just, est le premier médecin qui s'est rendu sur les lieux ; il y est resté depuis samedi jusqu'à dimanche. M. Gaignère, pharmacien, que nous avons déjà nommé, ne cesse de donner ses soins à Dufavel.

Dufavel mange bien et ne cesse de demander de nouvelle nourriture. Ses jambes sont moins gênées que ces jours derniers ; il a coupé avec son couteau un cercle de tonneau qui le gênait. Quoiqu'il soit assis sur le sable et comme accroupi, il peut cependant changer un peu de position.

Lundi 19 septembre courant, il sera procédé, à midi, dans une salle de l'Hôtel-de-Ville, à l'adjudication publique de la ferme des emplacements affectés aux rissoleurs de marrons.

Cette adjudication, qui sera donnée pour trois saisons d'hiver, à partir du premier octobre prochain, aura lieu aux enchères et à la bougie éteinte.

La première mise à prix sera au pardessus de la somme de sept mille quatre cent vingt-cinq francs.

L'adjudication sera tranchée en faveur de celui qui aura fait l'offre la plus avantageuse, pourvu toutefois qu'il donne à la ville les sûretés exigées par le cahier des charges, lequel est déposé au secrétariat de la mairie où toute personne peut, dès ce moment, en prendre connaissance, les jours non fériés, depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures de relevé.

Mardi prochain, 14 septembre, il sera donné au Grand-Théâtre, une représentation au bénéfice des pauvres : on jouera *Une Famille au temps de Luther*, comédie ; *Zampa*, opéra, et *les Deux Mariages*, ballet. Le spectacle choisi est assez intéressant pour attirer les spectateurs quand bien même il ne s'agirait pas d'une bonne œuvre à laquelle le public s'empressera de s'associer.

Paris, 7 septembre 1836.

(Correspondance particulière du Censeur.)

La levée de 5 hommes sur mille ordonnée par un ukase de l'empereur de Russie, a produit une grande sensation dans Paris. Rapprochée de l'avènement du ministère doc-

trinaire, cette mesure est en effet très-significative. Le ministère Molé-Guizot ne peut continuer l'exécution du traité de la quadruple alliance avec la même sincérité et le même zèle que le ministère du 22 février; aussi devons-nous nous attendre à de vifs reproches de la part du ministère whig, que la chute de M. Thiers pourrait bien renverser.

Si lord Melbourne puise dans l'alliance des radicaux assez de force pour résister au coup que va lui porter le renvoi de ses alliés, il sera obligé d'exiger de notre gouvernement la franche coopération dans l'exécution de tous les termes du traité. Le refus très-probable de notre cabinet le placera dans la nécessité d'intervenir pour son propre compte, ne serait-ce que pour empêcher la crise presque inévitable qui menace le pouvoir de la jeune reine de Portugal. On sait bien que dans ce cas il invoquerait le *casus federis*. Mais de leur côté, les cabinets européens en général, et le nôtre en particulier, ne manqueront pas de bonnes raisons pour justifier la nécessité dans laquelle ils sont de mettre un terme au développement des conséquences de l'insurrection militaire de la Granja. Voici donc les hostilités flagrantes, et notre cabinet obligé de jouer, au profit de la sainte-alliance, le rôle que la Restauration a rempli dignement en 1823.

Au profit de qui cette honteuse palinodie aura-t-elle lieu? c'est ce qu'on ne dit pas et qu'on ne dira probablement pas quand sera venu le moment d'agir. D'ailleurs, les précédents ne manqueront pas, et M. Guilleminot, qui paraît destiné à recueillir l'héritage du marquis Maison, trouvera facilement dans son portefeuille de major-général une seconde copie de l'ordonnance d'Andujar : quitte ensuite don Carlos de ne pas plus en haïr l'exécution que son frère aîné Ferdinand VII ne l'a fait après son débarquement au port Ste-Marie. Tout ceci s'arrangerait peut-être facilement grâce au bon vouloir des puissances du Nord, et des bonnes intentions de nos doctrinaires, si le peuple anglais ne force son ministère à jeter dans l'autre côté de la balance toute la puissance de son or et de ses flottes. Dans ce conflit quel parti prendra la France, il ne faut pas parler de son ministère dont les intentions ne sont pas douteuses, mais la France de juillet, la France électorale même telle que la charte de 1830 et les doctrinaires nous l'ont faite, souffrira-t-elle cette nouvelle humiliation et serons-nous destinés à servir de géoliers aux patriotes Espagnols, ainsi que nous l'avons fait pour les patriotes Polonais, Italiens et Allemands. C'est, grâce à Dieu, ce dont il est permis de douter. Dans cette hypothèse, les précautions de la Russie s'expliquent facilement. On a remarqué que, fidèle à ses habitudes de fine diplomatie, le cabinet de St-Petersbourg a fait précéder la partie importante de son ukase, c'est-à-dire la levée exceptionnelle d'une foule de motifs qui tendraient à lui donner une couleur toute pacifique, mais ces ruses surannées ne trompent plus personne que ceux qui veulent bien s'y laisser prendre, et si notre gouvernement veut bien fermer les yeux, la France et le gouvernement anglais les auront suffisamment ouverts. La partie est donc sur le point de s'engager. Est-ce la liberté qui en paiera les frais? Ce n'est pas chose probable.

Ce matin, le *Moniteur* a enregistré les noms des ministres qui forment le cabinet doctrinaire. On assure que M. Guizot a précipité l'émission des ordonnances, dans la crainte de quelque *en cas* qui changerait la victoire en défaite. Le *Moniteur* à la main, on paraît encore le *ministère impossible*. M. Sauzet est le seul des ministres qui ait tenu la plume jusqu'au dernier moment, comme garde-des-sceaux et ministre des cultes. Il n'a laissé en souffrance que les affaires qui engageaient ses scrupules de conscience; mais toutes celles qui touchaient à ses amis, parents et électeurs, il les a expédiées largement. Nous défions qu'on nous cite une justice de paix du Rhône en vacance de son magistrat, un tribunal de son greffier, ou d'un suppléant. Il a pourvu à tout avec un discernement qui prouve combien son secrétaire particulier a su concilier les fonctions de maître des requêtes avec l'avenir électoral de son patron le *démisionnaire*.

Après la révolution de juillet, M. Rosamel se tint à l'écart, témoignant de lui-même de ses regrets pour la branche déchue et de ses répugnances pour le principe populaire. Plus tard, il fut nommé au conseil de l'amirauté et membre de la chambre des députés. Toulon fit entendre d'énergiques protestations contre un choix que le parti carliste avait seul fait réussir. A la chambre, M. Rosamel n'a voté qu'avec la droite pure.

A l'apparition du tiers-parti, M. Rosamel crut son heure venue pour arriver au ministère. Il se rapprocha de M. Dupin, se montra habituellement dans les salons de la présidence; c'est un courtisan de belle figure, un bon officier un jour de combat, mais ce n'est certes pas le ministre de la révolution de juillet, si toutefois celle-ci ne se fait pas à l'image de la restauration.

On assure comme projet arrêté le doublement de la garde municipale qui sera divisée en compagnies, bataillons et régiment d'élite. Celles-ci auront un officier supérieur spécial pour les commander : elles feront le service de la personne du roi et seront casernées séparément, sans toutefois jouir d'aucune augmentation de solde, ni d'autres privilèges. On croit que le duc de Nemours sera capitaine-général des compagnies d'élite.

Plusieurs officiers en congé de l'armée d'Afrique ont été informés de leur désignation pour ce nouveau service.

On est toujours dans le vague à l'occasion du coup de main des *quinze cents* sur Neuilly, les Tuileries et le Palais-Royal. Sur les premiers avis, le maréchal Lobau envoya un officier supérieur d'état-major chez M. Gisquet, pour avoir des indications plus précises sur les points d'attaque des conspirateurs. M. le préfet se contenta de répondre, qu'il avait soumis à M. le maréchal l'avis tel qu'il l'avait reçu de l'intérieur. La conspiration ayant fait défaut à l'heure de jour, le maréchal crut naturellement qu'il y avait erreur et que l'heure de nuit était plus convenable, d'après le proverbe que quand il fait sombre tous les chats

sont gris. Il était deux heures après minuit, quand l'invisible conspiration inspira à M. Lobau, qui tenait à la prendre sur le fait, l'idée d'envoyer chez M. Gisquet un nouveau messenger. Cette fois M. Gisquet prit fort mal la chose, et comme il était dans son premier sommeil, le réveil fut malencontreux. Aussi se borna-t-il à répondre à l'ordonnance Lobau : « Dites à M. le maréchal qu'il s'adresse à l'intérieur d'où j'ai reçu la note que je lui ai transmise. » La police Gisquet ne veut être pour rien dans l'invention d'enlèvement de Neuilly et d'incendie des quatre coins de la capitale.

La Bourse de ce jour a été fort peu flatteuse pour le nouveau ministère. Dans le premier moment, la rente a paru très-lourde. On parlait de ministère Polignac comme si nous étions au 9 août et Charles X aux Tuileries. Quelqu'un voyant l'irritation générale a cru la calmer en disant : « Messieurs, le ministère actuel est le ministère Labouderonnaye seulement! » A quoi il a été répondu : *En voulez-vous dix mille, neuf mille, etc., je donne....*

Cette situation des esprits indique la baisse malgré les efforts qu'on tentera pour l'arrêter. On s'est raffermi plus tard en disant : « Avec tous les embarras qui vont assiéger ce ministère, nous sommes bien sûrs qu'il ne tentera pas de réduire la rente. »

Le *Moniteur* de ce matin qui rend M. d'Argout à la Banque et met M. Davillier sous la remise, a fait dire à Tortoni que la Banque payait les frais de la crise ministérielle, puisque l'inutilité Davillier ne percevait aucun traitement.

Les employés de la liste civile sont on ne peut plus satisfaits du départ de M. Fain. Cet administrateur les traitait comme des laquais et sa paresse maladroite exigeait d'eux, par compensation, la plus fatigante et la plus inutile activité. Les employés de la liste civile seront les seuls qui gagneront au retour des doctrinaires.

On écrit de Murat (Cantal) :

Notre brigade de gendarmerie a arrêté, le 20 août, le nommé Maury, de la commune de Dienne, retardataire de 1827. Cette arrestation n'a eu lieu qu'après une lutte des plus vives soutenue par la gendarmerie, d'abord contre Maury, homme robuste et très-vigoureux, ensuite contre treize individus qui accoururent armés de pistolets, de barres de fer, de bâtons et de pierres, et se précipitèrent sur la force armée pour enlever le prisonnier. L'énergie de la gendarmerie (il y avait cinq hommes) a rendu leurs efforts inutiles. Les auteurs de cette rébellion ont été signalés au procureur du roi.

Le village d'Abepierre (Cantal) vient d'être, pour la quatrième fois depuis 1820, la proie des flammes. Il a été entièrement consumé; une vieille femme a péri.

Un propriétaire de la Ferté-Chevresis avait défriché, sans autorisation, une partie d'un bois à lui appartenant, non clos de tous côtés; le tribunal de Saint-Quentin l'a condamné à 185 fr. d'amende et à rétablir les lieux en nature de bois, dans le délai de deux années.

Comprendra qui pourra le vote du conseil-général du Pas-de-Calais; il accorde la publication de ses délibérations et il repousse la proposition qui lui est faite d'insérer le nom de chaque membre en tête de son opinion.

On écrit d'Aize, 4 septembre :

« Depuis quelque temps, un complot s'était formé parmi les prisonniers du fort Saint-François, pour obtenir leur liberté à tout prix. »

Sous le prétexte de demander la sortie de cachot d'un des leurs, ils s'armèrent hier de bâtons, aux bouts desquels ils avaient fixé des tranchets de cordonnier, des fourchettes, des cloux, etc. Le concierge effrayé, envoya prévenir le commandant de la place, qui arriva aussitôt pour rétablir l'ordre; mais son autorité ayant été méconnue, il se vit forcé de faire les trois sommations d'usage. Celles-ci n'ayant pas non plus été écoutées, il lui fallut commander le feu. Cette première décharge faite en l'air redoubla la fureur des insurgés, et une seconde fois il fallut tirer sur eux : deux prisonniers furent tués et trois furent blessés. Les autres se retirèrent alors en désordre dans leurs chambres, et force resta à la loi.

Ce qu'il y a de malheureux dans cet événement, c'est qu'il a eu lieu le soir, à huit heures; quelques cuirassiers auraient suffi le jour pour forcer les insurgés à la retraite. Comme homme, le commandant déplore cette malheureuse affaire; comme fonctionnaire public, il n'a fait que son devoir. Les coupables ont été arrêtés, conduits à la prison de la ville; ils vont être traduits devant le conseil de guerre de la division.

ÉTAT DE LA POPULATION DU DÉPARTEMENT DE L'AIN, EN 1836.

Le recensement de la population est une opération qui a lieu tous les cinq ans. Tandis que presque tous les départements augmentent en population; une chose qui étonnera peut-être, c'est que le nôtre reste stationnaire, ainsi que la prouve le recensement de 1836.

Le recensement fait en 1836 offre, pour tout le département, une population de 346,188

Celui de 1831 donnait le chiffre de 346,030

Ce qui fait, en cinq ans, une faible augmentation de 158

Le total du recensement de 1836 se répartit de la manière suivante :

SEXE MASCULIN.		SEXE FEMININ.	
Garçons,	102,100	Filles,	93,333
Hommes,	63,646	Femmes,	63,432
Veufs,	6,899	Veuves,	16,778
Total du sexe masc.,	172,645	Total du sexe fem.,	173,543

Tableau des arrondissements avec leurs variations.

	1831.	1836.	Augm.	Dim.
Bourg,	117,289	117,753	464	»
Belley,	79,744	77,366	»	2,378
Gex,	21,651	22,713	1,062	»
Nantua,	51,242	50,826	»	416
Trévoux,	76,104	77,530	1,426	»
	346,030	346,188		

Populations des villes principales en 1836.

Bourg,	9,528	Nantua,	3,698
Pontdévieux,	3,140	Trévoux,	2,559
Belley,	3,970	Montluel,	2,945
Gex,	2,894		

Plusieurs causes peuvent avoir occasionné quelques variations dans les arrondissements.

1° Les recensements précédents ont dû être moins exacts que celui de 1836 fait nominativement.

2° Des fièvres pernicieuses qui ont sévi plus dangereusement dans les pays de montagnes que dans la plaine.

3° La migration des montagnards pour les villes.

4° Le mouvement qui a été opéré cette année par le transfert d'enfants trouvés.

(Journal de l'Ain.)

— Voici le tableau statistique du parlement anglais :

Chambre des lords.

Princes du sang,	3.
Pairs ecclésiastiques,	30.
Ducs et marquis,	40.
Comtes et vicomtes,	127.
Barons,	191.
Pairs électifs pour l'Ecosse,	16.
Pairs électifs pour l'Irlande,	21.

Total, 428 membres.

La pairie française ne compte que 271 membres.

La chambre des communes se compose de 658 membres répartis ainsi :

Angleterre,	500.
Ecosse,	53.
Irlande,	105.

252 membres sont nommés par les comtés, 406 par les villes et bourgs.

Avant la réforme, 188 membres étaient à la nomination des comtés, 470 à la nomination des villes et des bourgs. Le nombre total n'a pas changé.

La réforme a consisté à enlever à 55 bourgs leurs deux députés, et à en réduire 30 de deux à un.

Il y a eu encore trois autres suppressions. 22 villes ont été dotées de deux membres, entr'autres de grandes comme Birmingham et Manchester, Leeds et Sheffield, qui auparavant n'étaient pas représentées. 35 bourgs ou universités ont acquis un représentant; 64 membres ont été ajoutés à la députation des comtés.

La chambre des députés en France se compose de 459 membres; c'est moindre d'un tiers que la chambre des communes.

AGIOTAGE SUR LES TULIPES.

Il est peu de nos lecteurs qui n'aient entendu parler de cette *tulipomanie* dont les Hollandais furent atteints, surtout de 1634 à 1637, particulièrement dans les villes de Harlem, Amsterdam, Utrecht, Leyde, Rotterdam, Horn, etc. La plupart des actes extravagants que l'on cite souvent à cet égard, et dont nous allons dire quelques mots, n'étaient pas dus uniquement au désir de posséder des tulipes, ainsi que l'on pourrait être porté à le croire; il est bon de savoir que cette passion de fleur ne servait que de prétexte pour déguiser la passion du jeu. On jouait sur les tulipes, comme aujourd'hui on joue à la Bourse. Tel spéculateur achetait pour des milliers de florins une tulipe de telle espèce, qu'il n'avait pas et qu'il ne devait jamais avoir, mais qu'il promettait de livrer à la fin du mois; et à la fin du mois, si le cours de l'espèce avait baissé, il ne donnait pas la tulipe, mais payait simplement la différence; c'est de cette manière que les choses se passent à la Bourse pour les rentes.

Il semblerait que des gens si passionnés pour les fleurs devaient passer leur vie dans les parterres; point du tout; c'était au cabaret que se tenaient les marchands. Souvent ni le vendeur ni l'acheteur n'avaient vu les tulipes qui les enrichissaient ou les ruinaient; les négociations qui précédaient la floraison portaient sur un nombre de tulipes que n'auraient pu fournir tous les jardins de la Hollande. Ainsi, l'espèce dont il se vendait le plus grand nombre d'ognons était celle qu'on nommait *semper augustus*, fleur tellement rare, que, d'après certains auteurs, il n'en aurait existé que deux individus sans défaut, l'un à Harlem, et l'autre à Amsterdam.

Les idées de crédit étaient fort avancées chez les *tulipomanes*, puisque non-seulement on pouvait faire de très-belles affaires sans tulipes, mais même sans argent comptant; le spéculateur qui avait perdu avec un ramoneur (car les ramoneurs se mélaient beaucoup de la partie) ou avec un fripier, ne soldait pas ce créancier en numéraire, mais l'adressait à un gentilhomme avec lequel il avait gagné sur la différence des prix courants.

On a calculé que dans une seule ville de Hollande le commerce des tulipes, pendant trois ans, avait été de dix millions de florins. Un seul ognon de l'espèce appelée *vice-roi*, rapporta au propriétaire quatre bœufs gras, huit cochons, douze moutons, dix quintaux de fromage, deux tonneaux de vin, un lit, un habillement complet, une coupe d'argent, et pour vingt-cinq mille florins de blé et autres provisions.

On trouve dans plusieurs ouvrages le récit de la mésaventure d'un négociant qui, outre son commerce, cultivait des tulipes dans son jardin. Un jour qu'un matelot lui avait porté quelques marchandises, il l'en avait récompensé en lui donnant un *pour-boire*, composé d'un hareng sec. Le matelot en se retirant avisa quelques ognons de tulipe sur une fenêtre du parterre, et les prenant pour des ognons quelconques, s'en saisit et les mangea avec son hareng, faisant ainsi un *déjeuner de roi*, comme disait, en s'arrachant les cheveux, le malheureux négociant, à demi ruiné par l'appétit peu éclairé de son matelot.

DOUANIERS ANGLAIS ET DOUANIERS FRANÇAIS.

M. C. - G. Simon a publié dernièrement deux volumes sous le titre de : *Observations recueillies en Angleterre en 1835*. Nous en avons extrait les passages suivants, qui nous ont paru propres à donner une idée avantageuse de la manière d'écrire de l'auteur, et en même temps à offrir quelques détails curieux.

« Par un beau soir de mai, de nombreux passagers avaient quitté le Havre : le joli paquebot à vapeur l'*Apollon*, après une heureuse et courte traversée, les mettait à terre à quatre heures du matin, sur la jetée de Southampton. Les effets débarqués avec soin sont immédiatement transportés à la douane pour y attendre et le jour et l'arrivée de l'inspecteur. A six heures très-précises ce fonctionnaire doit être à son poste : avis en est donné. Qui exigerait une ouverture plus matinale des bureaux? Personne assurément. Sans murmurer donc et sans avoir subi l'affront d'une *visite de sa personne*, chaque voyageur fut libre, en attendant l'heure assignée, de vaguer à ses affaires, de se reposer à l'hôtel ou de muser par la ville, selon son bon plaisir. Il ne fallait que ces deux heures à un nouveau débarqué comme moi, pour faire acte de naturalisation anglaise, en dissipant, par de larges libations de thé au lait, l'air humide de la mer; pour visiter la première cité britannique qui me donnait une hospitalité de quelques instants; rire sur l'esplanade de ces deux *formidables* pièces de quatre, *sécurité* du port, et m'étonner enfin de ces

quartiers bizarres où les champs cultivés, les vertes prairies disputent l'espace aux maisons.

» Mais six heures sont sonnées; fidèles au rendez-vous, les passagers encombrant les bureaux de la douane. Les employés sont vifs et prévenants; décente et rapide, la visite des bagages, à sept heures, est terminée. Sans formalités retardatrices, sans barbouillage de papier, chacun avait reconnu et payé le droit établi sur divers articles d'importation tarifés; et, à huit heures, tous roulaient sur les grands chemins d'Angleterre, sans temps perdu, sans argent dépensé pour des retards inutiles.

» Les formes sont-elles en France aussi bienveillantes, aussi expéditives? Nous allons voir.

» Deux mois plus tard, à une heure après-midi, notre paquebot mouillait en pleine rade de Saint-Malo. La patache de la douane nous a signalés; elle nous accoste, jette à notre bord son armée d'employés et les inévitables gendarmes. Un à un, nous quittons le navire, mais fouillés avant tout, fouillés et refouillés. La douane française est peu vive, mais pudibonde; elle procède lentement, mais respecte les mœurs. Ainsi les dames sont fouillées par une femme, les hommes par deux douaniers; fouillés dans les poches, fouillés dans les vêtements, fouillés dans les doublures, fouillés partout : inspection générale. Le secret du portefeuille n'est pas même respecté; les passeports, examinés avec soin, sont remis aux gendarmes pour ne revenir aux mains des porteurs qu'après avoir traversé le carton de la sous-préfecture, les bureaux de la mairie, et subi les sceaux de la police; les lettres cachetées sont saisies, et le malencontreux voyageur qui les porte se voit menacé d'une amende, s'il a malheureusement oublié ou négligé d'en faire la déclaration.

» Débarrassés de la visite des poches, nous attendîmes à terre le débarquement de nos effets pour aller au bureau de la douane assister à la fouille des malles. A trois heures, cette formalité commença. Nous avions pour malheur affaire à un vérificateur scrupuleux et timoré, moins éclairé que consciencieux dans l'exercice de ses fonctions. Je dois cet hommage à la vérité, le désir d'obliger n'était combattu chez lui que par la crainte de ne pas accomplir son devoir selon la lettre stricte de la loi : les employés qui opèrent sous ses yeux opèrent bien; il ne firent pas grâce de l'examen à une seule malle, à un seul carton à chapeau (à huit cents francs par an, le temps des douaniers n'est pas cher); aussi cette longue cérémonie, commencée dans le milieu du jour, ne pouvant se terminer le soir même, force fut bien de la remettre au lendemain, au grand regret des passagers, plus pressés que les douaniers, et venus pour la plupart dans l'intention de poursuivre immédiatement leur voyage.

» Si ce n'était une honte dont je rougis pour mon pays, je risais encore de l'anxiété de cet innocent vérificateur, discutant gravement sur le pantalon d'un voyageur, et se demandant si la culotte était entièrement neuve ou si elle avait servi; si les poches en avaient été salées par l'usage ou par la main négligente du tailleur. J'entends encore ce digne employé me dire le lendemain, d'un ton de regret indolent, mais dépouillé de toute malveillance : « J'ai laissé hier au soir introduire un habit; je crains bien que ce vêtement ne soit jamais porté par celui qui l'avait dans sa malle; et vous le savez, Monsieur, nous ne devons laisser passer que les effets à l'usage des voyageurs. »

Chronique.

Les spéculations sur les houilles se multiplient d'une manière singulière dans le Boulonnais; on compte quatre ou cinq compagnies qui se sont formées depuis un an et qui ont entrepris des recherches. C'est la compagnie d'Anzin, c'est la compagnie de Douchy, c'est la compagnie anglaise, c'est la compagnie Frémicourt; une cinquième compagnie se forme, à la tête de laquelle est M. ... Quant à celle d'Hardinghen, qui exploite depuis plus d'un siècle, nous ne la citons pas ici, pour cette raison-là même. On sonde à Wimille, à Selack, à Fucquesolle, à Guines, à Ferques, à Wierre-Effroy, à Souverain-Moulin, dans la Vallée-Heureuse. Avant peu, toutes nos montagnes, toutes nos vallées vont être interrogées, fouillées, percées de part en part. Avec de tels moyens, il faut bien que la question de savoir si le Boulonnais contient du charbon soit résolue d'une manière définitive. Si aucune des sondes ne rencontre le charbon, c'en est fait pour toujours; adieu tout projet d'industrie; qu'une seule le trouve, et Dieu sait où s'arrêtera la prospérité du pays.

— C'est à peu près être mis à la torture que de se faire raser à Constantinople. L'enseigne d'un barbier est une longue nappe flottante au-dessus de sa boutique; l'intérieur de ce laboratoire est garni des deux côtés de larges bancs de bois, le fond est occupé par les fournaux pour chauffer l'eau, et le devant n'est qu'un vitrage sur toute la longueur, y compris la porte, afin de donner le plus de clarté possible.

La pratique se place sur l'un des bancs, et le barbier vient s'asseoir devant elle, les jambes croisées (à la turque), et prend aussitôt la tête du patient sur les genoux en la faisant tourner à sa guise et au risque de tordre le cou pour enlever la barbe, et cela sans se déranger le moins du monde de la posture commode qu'il a prise : il en use absolument comme il ferait d'une marotte. Quand la barbe est faite, on n'est encore qu'à la moitié de la besogne, et c'est le commencement d'une scène nouvelle.

On vous enveloppe le pauvre homme de serviettes par devant et par derrière, puis on lui met entre les mains un vaste bassin rempli d'eau et on lui fourre le cou dans une échancreuse qui est sur l'un des côtés, et alors, faisant pencher la tête au milieu du bassin, il ressemble à peu près à la peinture d'Hérodias et de Jean-Baptiste décapité. Là, avec des flots d'eau de savon agitée par la main lourde du barbier, on commence, non pas à lui frotter, mais plutôt à lui broyer la tête, en lui maltraitant le nez et les oreilles de la manière la plus impitoyable. Malheur à lui s'il ouvre la bouche pour appeler au secours! il est sûr d'être aussitôt suffoqué par l'eau de savon. Il faut donc qu'il se résigne à souffrir cette espèce de martyre jusqu'au bout, dût-il s'évanouir. Après cela il y a encore une troisième épreuve : un vase plus petit se trouve suspendu au plafond par une chaîne, et de ce vase, rempli d'eau chaude, descend, en forme de douche, par un trou pratiqué au-dessous, de quoi laver la tête toute barbouillée de savon.

On complète enfin l'opération en séchant la tête avec des serviettes chaudes, et l'on donne un coup de peigne pour démêler les cheveux fort embrouillés de tant de secousses. Alors on est, Dieu merci, débarrassé des mains du barbier,

qui s'empresse de vous apporter un miroir afin de vous faire voir qu'en dépit de tous ses mouvements il vous a pourtant laissé la tête à sa place. (M. Von Tietz, Constantinople, etc.)

Chronique Judiciaire.

C'est un rude métier que celui de garçon épicier dans la bonne ville de Paris. La plus matinale des portières doit le trouver debout pour lui servir son sou de café et ses deux liards de *castonade*, et le plus retardé des cochers de fiacre a le droit, du haut de son siège, de réclamer de lui, à une heure du matin, le dernier petit verre, celui qui précède la rentrée à l'écurie; et, entre la portière et le cocher de fiacre, que de gens et de marchandises ont passé par les mains du garçon épicier!

Il quitte une tonne de savon de 900 livres, qu'il était en train de rouler à la cave, pour servir une demi-once de pralines, s'esuie les mains toutes gluantes de potasse pour couper une tablette de chocolat, passe du suif aux confitures, du fromage au sirop, du civil au militaire, de l'enfant au vieillard, de la cuisinière à la dame, et pour tout ce monde il a un ton différent et convenable, un sourire, un coup-d'œil, un geste, une manière d'envelopper et de présenter la marchandise en l'accompagnant, suivant la personne, de l'une de ces formules : Voilà, ma petite mère! voilà, ma petite! voilà madame! madame..... voilà! Ce qui n'empêche pas le pauvre garçon d'entendre continuellement bourdonner à ses oreilles une foule de reproches sur la qualité, le poids, la fraîcheur, l'odeur, la couleur et l'épaisseur de toutes les denrées des quatre parties du monde. C'est une des conditions de son emploi de ne renvoyer aucune de ces plaintes à son patron qui, assis dans son comptoir, ne manque jamais de répondre pour calmer la pratique : C'est le garçon qui s'a trompé, ou mieux : c'est le garçon qui aura fait erreur.

Une autre condition de l'emploi est de ne jamais se trouver dépourvu d'aucune sorte de marchandises, et demandât-on du beurre de la Jamaïque et du café de Romainville, beurre et café seront servis, enveloppés même, si l'on y tient, dans la lettre d'expédition. Le garçon épicier est, on le croit, l'être de la création qui se tient le plus long-temps sur ses jambes; il mange debout, boit debout : au besoin, c'est une organisation à dormir debout. Qu'on s'étonne, après cela, que, devenu maître, le garçon épicier cherche ses aises!

C'était donc une idée toute simple à un garçon épicier que celle de devenir maître, et voici comment crut devoir s'y prendre Ambroise, gros joufflu de Picard, pour changer son tablier de toile contre la patente. Parmi les grasses cuisinières qu'il avait tous les jours à servir, il en distingua une plus grasse que les autres, grande, forte, haute en couleur, et merveilleusement propre, selon lui, à remplir un comptoir. La cuisinière, outre ses charmes naturels, avait à la caisse d'épargne 3 ou 4,000 fr. que, dans son impatience, Ambroise voyait déjà métamorphosés en pains de sucre, balles de café et tonnes de riz.

Pour arriver plus tôt à cette métamorphose, il passa rapidement la période des compliments pour arriver à celle des petits cadeaux. Un jour, c'était une bouteille de parfait-amour, un rouleau d'eau de cologne, du chocolat de santé, un sac des quatre-mendians; une autre fois, il offrait un vase élégant rempli d'huile, une jolie corbeille pleine de beurre de Bretagne, une feuille de laurier accompagnée de son jambon.

Le galant Ambroise, qui n'avait que deux heures de sortie tous les quinze jours, n'avait guère le temps de faire toutes ses emplettes; aussi les faisait-il tout simplement dans la boutique de son maître, et toujours, faute de en temps, avait-il négligé de lui parler. Cependant les amours allaient bien, et la cuisinière avait placé, le mois dernier, 100 nouveaux francs à la caisse d'épargne, quand par hasard le maître d'Ambroise vint à parler de certains articles qui lui manquent, d'inventaire à faire. C'était trop tôt pour Ambroise; il disparut un beau matin sans attendre le mariage ni l'inventaire, laissant l'épicier et la future également désolés.

Ces deux victimes du franc Picard se rencontraient hier chez M. le juge de paix, l'un réclamant la marchandise, l'autre n'osant réclamer son fiancé, et fort pénal de s'entendre condamner à restituer en argent ces présents de l'amour qu'elle avait reçus en nature.

Nous ne ne croyons pas inutile, au moment où les journaux enregistrent chaque jour de nouveaux vols commis *extra muros*, de rappeler aux personnes qui habitent la campagne le nouveau Maillechort qui remplace parfaitement l'argenterie et ne tente pas la cupidité des voleurs. (Voir aux annonces.)

AVIS.

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire le 15 septembre, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — Le *Nacional* annonce que D. Manuel Maria Aguilar, patriote décidé va entrer au ministère comme ministre d'état. (Phare.)

— Voici un document extrait du *Nacional*. C'est une accusation en règle de haute trahison, remise, le jour même où la constitution de 1812 a été proclamée à Madrid, entre les mains de M. Calatrava nouveau ministre de la justice, contre le ministre Isturitz, pour avoir calomnié la représentation nationale dans la proclamation de la reine, du 22 mai dernier. Elle est ainsi conçue :

« Nous, soussignés, adressons à V. E. cette respectueuse réclamation. L'ex-ministre d'état D. Francisco Javier Isturitz et tous ses collègues qui ont résolu en conseil des ministres, après l'avoir signé, de remettre à S. M. la reine régente le manifeste du 22 mai dernier, qui a été imprimé en son nom et inséré dans la *Gazette* du 25 du même mois, dont un exemplaire ci-joint, sont coupables de lèse-nation pour avoir mis dans la bouche de la reine des expressions et des jugements faux et profondément injurieux pour les représentants du peuple. Nous les en accusons formellement en offrant de prêter caution pour en administrer les preuves. »

» Nous demandons que cette demande soit portée devant le tribunal compétent pour qu'il soit procédé à l'arrestation de ces ministres. »

Suivent les signatures de 123 individus. (Phare.) — Le brigadier carliste Sanz est sorti de la Navarre peu de jours après la rentrée de Basilio Garcia. Il est à la tête de quatre bataillons et de quelques cavaliers avec lesquels il va faire une expédition en Castille; les factieux comptent beaucoup sur ses résultats. Le brigadier Sanz est accompagné par un commissaire chargé de régulariser les contributions qui seront levées dans cette course. (Idem.)

— La garnison du fort de la Bidassoa a prêté serment à la constitution le 31 août. Les cris de *vive la constitution*, de *vive Isabelle II*, de *vive la nation espagnole* ont accompagné cette cérémonie. Plusieurs coups de canon, dont quelques-uns à bout ont été tirés. Le commandant a fait également exécuter sept à huit feux de peloton par la troupe placée sur le pont, les premières décharges étaient à balle.

Chose assez plaisante, c'est que les carlistes célébraient le même jour l'anniversaire de la victoire de Saint-Martial. Dès huit heures du matin, leurs bandes se sont rendues à l'église, et à leur sortie ont fait des feux de peloton; la redoute del parque a tiré plusieurs coups de canon. (Idem.)

— On assure que le général Lebeau est sorti de Pampelune le 28, avec quelques bataillons dans la direction d'Estella. (Idem.)

— Une sortie a été faite, le 31 août, de Saint-Sébastien. Les chapelgorris se sont emparés d'une maison fortifiée par les carlistes, du côté d'Orionardi. Pendant cette opération, le général Evans avait dirigé toute son artillerie vers le Passage. (Idem.)

OPÉRATIONS DES JUNTAS.

Les juntas provinciales continuent leurs opérations, manifestant leurs intentions pour leur ferme résolution de ne se séparer que lorsque la constitution définitive du pays se trouvera consolidée par le travail des Cortès. Celle de Grenade a pris des mesures financières, elle a centralisé les fonds répartis entre diverses caisses, fait faire l'inventaire des biens du clergé et aboli les dîmes que les cultivateurs payaient aux paroisses.

— M. Arquiano, chef politique de Cadix, a été destitué de ses fonctions, et a reçu l'ordre de quitter sur-le-champ la province, à la tête de laquelle il avait été placé par les partisans de la constitution. La junta vient d'annoncer aux habitants de Cadix que cette décision énergique qu'elle a cru devoir adopter a rétabli l'ordre et la tranquillité qui avaient été légèrement troublés par suite des inquiétudes que le peuple avait conçues relativement à ses droits.

— La junta de Cordoue a décidé que le chapitre ecclésiastique de cette capitale mettrait à sa disposition la somme de 6,000 duros à titre de don ou de prêt pour les frais d'armement et de dépenses de la province. Elle a réintégré la municipalité constitutionnelle de l'année 1823 et elle a ordonné que cette municipalité se compléterait conformément aux dispositions de la constitution.

La junta a aussi décidé qu'elle nommerait un commissaire qui se rendrait à Séville pour conférer avec les envoyés des juntas de Cadix, de Grenade et Malaga, à l'effet de centraliser le gouvernement de l'Andalousie. C. Antonio y Navarro a été investi des pouvoirs les plus étendus à cet effet.

Le 4 août, dans la soirée, une députation du chapitre ecclésiastique s'est présentée dans le sein de la junta, à l'effet de solliciter un délai, pour le paiement de 120,000 réaux qui lui avaient été demandés. On a refusé cette faveur, vu l'urgence des affaires publiques.

La junta de Malaga a ordonné la déportation de Beltram Soler, capitaine de cavalerie, qui a pris part au meurtre de Saint-Just, du général Escobar et de plusieurs autres individus.

VARIÉTÉS.

LE JARDIN ZOOLOGIQUE DE LONDRES.

Le Jardin zoologique de Londres est fondé sur les mêmes bases que le Jardin des Plantes de Paris. M. l'architecte Nash, auquel on a reproché amèrement les erreurs nombreuses de ses créations, a du moins l'honneur d'avoir dessiné, pour cet établissement, l'une des plus belles terrasses que l'Europe possède. Arrêtons-nous un moment; écoutons le murmure musical des essaims d'abeilles, et descendons lentement jusqu'à la demeure de nos amis les ours. La gaucherie de leur activité, la vivacité lourde de leurs mouvements sont dignes de fixer le regard. Ils vivent en assez bon accord généralement; mais, de temps à autre, un grognement sourd annonce le mécontentement de ces messieurs. Pourquoi ce confrère insolent s'obstine-t-il à occuper long-temps la cime du mât, et à monopoliser les faveurs que le public prodigue au possesseur de cette situation éminente? C'est fort mal, et le possesseur de la sinécure paraît s'amuser de la jalousie qu'il excite. Quand vous aurez observé à loisir l'expression rusée de ce petit œil brillant, enfoncé dans son orbite, vous irez rendre visite à « l'ursus ferox », ermite solitaire. Dans sa tanière, il n'y a pas d'arbres : il est trop vieux pour grimper au mât de cocagne, comme les plus jeunes de ses frères. Le géant sombre que vous voyez, héros à sa manière, a jadis, dans ses forêts nationales, attaqué et entraîné un bison américain qui pesait plus de mille livres.

Accourez, antilopes à la prunelle noire et languissante, faisant à l'éclatant plumage, êtres charmants, doués d'une beauté physique malheureusement alliée à un instinct borné! Ce coq noir, si triste d'avoir perdu ses bruyères embaumées et ses genêts odorans, forcé à secouer sa crête captive dans une grôte de trois pieds carrés, a mille fois plus d'intelligence et d'ardeur que les favoris de la création. J'ai pitié de lui; sa vie contre nature porterait l'émotion et la sympathie dans l'âme la plus insensible. Saluons, en passant, la loutre à l'air stupide, et près d'elle le phoque, qui semble endormi comme un membre de l'académie des anti-quaires.

La loutre se livre aux plaisirs de la pêche d'une manière tout-à-fait curieuse. Elle plonge; ses larges pattes membraneuses lui servent de rames; de temps à autre la nécessité de respirer la ramène à la surface; elle décrit alors une courbe gracieuse, redescend sous les eaux et continue sa course sous-marine; ses yeux, placés à la sommité de sa tête, l'obligent à se glisser par-dessous sa proie afin de l'apercevoir et de la saisir. Voici un pauvre poisson qui passe : la loutre s'élance, le mord, l'entraîne et va le dévorer sur le rivage. A peine l'animal pêcheur est-il arrivé au but choisi pour son repas, qu'il broie d'un coup de dent la tête du poisson capturé; cruauté charitable et qui termine rapidement les souffrances du prisonnier. N'affectez pas une compassion inutile, vous, mesdames, qui savourez avec plaisir l'anguille rotie vivante sur des charbons, vous dont le cœur n'a jamais battu pour le homar et l'écrevisse dont les branches desséchées irritent et continuent long-temps l'effroyable torture.

J'ai vu la loutre recommencer plusieurs fois cette chasse intéressante, et se donner pour repas une vingtaine d'innocents poissons. Le spectacle de cette pêche est amusant. Mais je voudrais observer notre pêcheur amphibie aux prises avec quelque géant des eaux : semblable au sculpteur Chantrey, qui, l'autre jour, la ligne à la main, laissait un énorme turbot entraîner cinq ou six aunes de ficelle, et luttait de toute sa force contre le mouvement convulsif de son ennemi captif. C'était chose plaisante de voir l'homme célèbre, debout sur un des soliveaux de la digue, le corps penché en arrière pour ne pas être emporté par les mouvements du géant aquatique, et prêt à devenir la proie de sa proie.

Ne nous arrêtons pas long-temps auprès du gnus et des antilopes. Le pigeonier d'où s'exhalent de longs roucoulements; l'armadille trottant d'un pas régulièrement déssoué, qui nous rappelle les automates de Maelzel; le castor, les faucons, le brillant plumage des canards étincelant dans les bassins de marbre; ce noble taureau brahmanique, idole des Indiens superstitieux; le bison d'Amérique, fait pour renverser les murailles avec la catapulte de son énorme tête; autruches, zèbres, wapitis ne nous retiendront pas long-temps. Nous devons une visite au palais des vrais monarques asiatiques, des éléphants que la ménagerie possède.

Pour amuser les curieux et les oisifs de son époque, Jules-César opposa vingt éléphants à cinq cents hommes armés; Pompée, lorsqu'il dédia le temple de Vénus Victorieuse, fit combattre une armée de Gétules contre vingt éléphants, africains sans doute.

Dans cette dernière circonstance, l'âme sévère des Romains donna preuve d'une pitié singulière et généreuse. Quand ils virent cinq ou six éléphants s'élancer sur les javalots pour délivrer un de leurs compagnons prêt à périr, l'héroïsme, le dévouement, la sagacité développés dans ce combat inégal par le roi des quadrupèdes, émurent les rois du monde. Tout l'amphithéâtre se leva, maudit le consul et exigea que l'on mit fin à cette lutte. Les Romains se sont beaucoup occupés des éléphants, ils les ont fait danser, ils les ont couverts de pourpre, ils les ont fait asséoir aux festins splendides des triclinia. Je crois que notre éléphant d'Asie s'estimerait moins heureux de porter une chemise d'or, que d'achever voluptueusement, comme vous allez le voir, sa toilette dans la boue. Quel bonheur pour lui d'y plonger son gigantesque corps! Comme il exprime, par ses mouvements, que l'immersion lui paraît satisfaisante! Il se donne à lui-même une douche au moyen de sa trompe: opération accompagnée d'un cri ou d'un gémissement de joie qui prouve le succès de son hygiène, la félicité de l'un des prisonniers que la civilisation tient sous sa loi. A peine sorti du bassin qui lui sert de baignoire, il retourne à sa boue favorite, et s'y vautre avec délices. Bientôt sa trompe fait pleuvoir sur cet enduit argileux la poussière, le gazon et le sable: il ne sera content que lorsqu'il sera bien poudré. Chez les animaux pachydermiques, la peau, extrêmement sensible, s'écaille et se fend au soleil; ses gercures causent à l'animal une sensation douloureuse, la plus légère piqure détermine des souffrances atroces et laisse une plaie qu'il est difficile de fermer. Aussi un fouet de très-petite dimension suffit-il pour le tenir en respect. Il est donc de la plus haute importance pour lui que cette peau soit assouplie et humectée, qu'on ne lui permette pas de se dessécher.

Si notre ami Jacques vous intéresse, vous ferez bien, Mesdames, de ne pas l'approcher de trop près. Sa peau onctueuse n'est pas sans danger: ses caresses trop familières pourraient compromettre votre toilette. Prenez garde à lui, surtout lorsqu'il a l'air bon enfant, gracieux et charmé. Les gants blancs auraient à se plaindre des frottements de l'huile de colza, dont toute la cuirasse de l'éléphant se trouve imprégnée. Le dimanche, notre éléphant que l'absence de la marchande de gâteaux soumet à une diète rigoureuse, prend des airs d'amabilité séduisante. Méfiez-vous de lui, si votre tête se pare d'une paille d'Italie bien fraîche et d'un bouquet de fleurs artificielles. Craignez le potentat: il pourrait, en dévorant les fleurs et le chapeau, rendre au talent de la fleuriste un dangereux hommage. Une dame, jeune et jolie, en a fait la récente expérience: l'eau de Portugal, dont ses vêtements étaient couverts, produisit une impression vive sur l'odorat sagace de l'éléphant; ses souvenirs orientaux se réveillèrent: il croit sans doute qu'un bel oranger des plaines indoustaniennes se trouve près de lui. A peine a-t-il éprouvé cette agréable sensation, que sa trompe colossale vient se poser amoureusement sur le chapeau couronné d'épis et de bleuets. Epis et bleuets sont enlevés et dévorés; la robe de mousseline ruisselle d'un liquide noir et fangeux, et les spasmes et les cris de la victime n'arrêtent pas l'éléphant gastronome....

Les attachements de l'éléphant sont vifs, constants et tendres. L'antiquité s'est plu à en recueillir les preuves anecdotiques. Chez un être que sa masse et ses habitudes sauvages rendent fort redoutable, cette tendresse de cœur est merveilleuse. La rancune, sœur jumelle de la reconnaissance, trouve aussi place dans l'âme de l'éléphant, et la superstition prend un développement inouï sous ce crâne immense. Kiouy, que l'on montrait à Exeter-Change, nous en a fourni naguère une preuve frappante. On craignait qu'il n'ébranlât les poutres de son logement, et que les commotions imprimées par sa redoutable trompe ne troublassent le voisinage. Pour prévenir cet inconvénient, on dressa un petit chien noir à se promener de long en large sur une solive élevée qui traversait la chambre de Kiouy; il aurait suffi à l'éléphant d'agiter sa trompe pour se débarrasser de ce petit gardien; mais terrifié par cette présence inaccoutumée, on le voyait se tapir dans le fond de son repaire, sans oser avancer d'un pas, jusqu'au moment où le gardien bipède entra et soulevait le petit chien.

L'histoire de Kiouy est triste. Légèrement blessé au-dessous de la défense gauche, il souffrit long-temps et beaucoup: ce mal de dents, qui n'était d'abord rien, s'aggrava tellement qu'on le crut atteint de rage. Les autorités s'en mêlèrent: il fallut se débarrasser de lui. Sa vie se termina d'une manière vraiment touchante: obéissant jusque dans la mort, il prit, au milieu de la grêle de balles qui l'assaillaient, toutes les attitudes que lui prescrivait son cornac. A la voix de ce cornac, il s'agenouilla, et criblé de blessures, il offrit aux coups de ses ennemis les endroits vulnérables de son corps que le cornac lui indiquait.

L'ennemi naturel de l'éléphant, c'est le rhinocéros, son frère et son rival pour la masse et la vigueur, son inférieur pour la sagacité. Leur haine mutuelle a fourni aux Orientaux beaucoup de fictions intéressantes: j'aime surtout celle de Sindbad qui représente les deux animaux en lutte, et l'un et l'autre, après un combat acharné, enlevés à la fois par le roc, le géant des oiseaux chimériques.

Voici comment ont vécu à la ménagerie zoologique ces deux animaux que les directeurs placèrent l'un à côté de l'autre. Le rhinocéros vint le dernier: en sa qualité de nouvel arrivant, il accapara bientôt l'attention publique, tous les petits présents, toutes les faveurs que l'on prodigue aux quadrupèdes de la ménagerie: gâteaux, fruits délicieux, pleuvaient sur le rhinocéros, qui jouissait en parvenu des caresses inespérées de la fortune. En vain l'éléphant jaloux, voyant passer du côté de son confrère la vogue, qui, naguère, lui avait appartenu, recommençait tous les bons tours d'adresse et de patience qui souvent lui avaient valu les applaudissements lucratifs de son public. La popularité perdue ne revient guère: l'éléphant fut délaissé. Depuis cette époque, l'aversion de l'éléphant pour son voisin fut extrême; et qui ne pardonnerait au colosse une petite faiblesse commune chez les hommes!

Supérieur à son nouveau rival, ne savait-il pas de quelle sagacité Dieu l'avait doué, et combien le voisin lui était peu comparable? Deux portes, l'une de sapin du côté de l'éléphant, l'autre de chêne du côté du rhinocéros, les séparaient l'un de l'autre. Mécontent et jaloux, l'éléphant se mit à briser la porte de sapin, qu'il fit voler en éclats; puis, soulevant la porte de chêne, il entra tout bonnement chez le cuirassier, son adversaire. Ce der-

nier prit la fuite, et chercha un asile dans l'appartement même de son persécuteur: là, l'éléphant le suivit pendant que sa jeune femelle, effrayée de ce tapage, changeait de logement, et se sauvait chez le rhinocéros. L'éléphant, poursuivant sa proie, et déjà vainqueur, s'en trouva fort embarrassé: la terrible corne de rhinocéros allait pénétrer dans ses entrailles, et il tremblait de tous ses membres, tout en domptant son ennemi vaincu à ses pieds, lorsque le gardien entra et remit chaque chose à sa place.

Plusieurs jours après, le rhinocéros, que son voisin avait déjà vaincu par la force, se trouva vaincu par l'adresse. L'un et l'autre possédaient dans leur domicile une litte de paille fraîche. Le rhinocéros, par distraction sans doute, se mit à pousser du côté de l'éléphant une partie de cette paille. Le voisin, passant habilement sa trompe à travers les carreaux du grillage, et la contournant de manière à enlever la paille du camarade, s'occupa d'enrichir sa propre litte aux dépens de celle de l'autre, qui, ne s'apercevant même pas du tour qu'on lui jouait, continuait paisiblement son manège. Plus le rhinocéros entassait de paille dans un même coin, plus ce coin se dégarnissait, plus l'éléphant enlevait de paille: pendant que le stupide s'étonnait de cette disparition constante, on voyait briller dans le petit œil du colossal fripon une vive étincelle de malice et de joie.

Quittons ces masses énormes de chair, de cuir et d'ossements. Les élégantes girafes nous appellent, avec leurs brillantes draperies lustrées et mouchetées, leurs têtes gracieuses, leurs corps sveltes, comme celui du cygne, leurs grands yeux éclatants et doux et leur allure bizarre. Ce sont d'étranges et belles créatures: leur horizon est vaste; elles voient en face, au-dessus, au-dessous et autour d'elles, sans changer la position de leur tête. Quelles modifications infinies la nature fait subir à des organisations analogues! La girafe et l'éléphant comptent le même nombre de vertèbres du cou.

Le voyageur dont les efforts couronnés de succès ont amené en Angleterre les quatre girafes que possède la ménagerie, va nous apprendre quelles précautions réclament la chasse et l'exportation de ces délicates créatures.

« A mon arrivée à Malte, dit M. Thibault, j'ai reçu les lettres de la Société zoologique. Le 15 avril 1834, je commençai à remonter le Nil jusqu'à la seconde cataracte, où je pris des chameaux, qui me conduisirent à Debbat, province du Dongola; je partis de là pour le Kordofan. Les Arabes, qui m'avaient voué amitié et protection, s'attachèrent davantage encore à moi; je leur promis récompense. Ils avaient souvent donné la chasse aux girafes, pour se procurer leur chair, qu'ils aiment beaucoup, et leur peau, qui leur sert à fabriquer des sandales. Le 15 août, emportés par des chevaux ardens, rapides comme la foudre, et habitués aux fatigues du désert, nous avions traversé un immense espace, quand nous aperçûmes deux girafes, dont la plus jeune se sauva. La plus âgée se mit en défense, et força les Arabes à la tuer à coups de sabre. Les tranches de la pauvre victime, grillées sur des charbons ardens, nous fournirent un excellent repas.

« Le 16 août, nous reprîmes notre essor, et nous nous attachâmes aux pas de la jeune girafe, que nous suivîmes à travers les sables, avec une silencieuse rapidité: à neuf heures, nous en étions maîtres. Un Arabe passa trois jours à l'apprivoiser en la tenant au bout d'une corde, en lui donnant un peu de lait. Cette girafe peut avoir aujourd'hui dix-neuf mois.

« C'est, après tout, un animal fort difficile à prendre, et qui ne peut être atteint que par le cheval arabe du désert, rompu à ces fatigues. Le moindre bruit trouble la girafe dans sa course; mais la structure de ses pieds, qui ressemblent à ceux de la chèvre, lui permet de franchir les montagnes, de sauter par dessus les ravins, de bondir au-dessus des précipices, avec une célérité inouïe. Elle a une prédilection marquée pour les pays très-boisés et gazonneux qui lui offrent une nourriture agréable; elle aime surtout l'herbe fraîche et les dernières pousses des arbres. La conformation singulière de son cou la rend capable de brouter les sommets des plus grands végétaux. C'est chose curieuse de voir un être aussi frêle et léger choir pour repas la cime d'un chêne, et le décroquer avec toute la grâce possible; dégustant les feuilles l'une après l'autre et rejetant ce qui lui paraît trop dur ou trop grossier. La girafe est d'une propreté remarquable; sa sensibilité ferait honneur aux hommes: j'en ai vu une verser des larmes parce que la personne qui la soignait était absente. Elle aime la société; elle est reconnaissante et douce.

« J'avais déjà recueilli cinq individus de cette race intéressante, quand le froid m'en tua quatre. Je recommençai mes recherches sans me décourager, traversant le désert dans toutes les directions, et empruntant le secours des Arabes. Enfin, je me procurai trois girafes que j'ai réussi à conserver.

Ce sont les quatre girafes de M. Thibault, trois mâles et une femelle, que possède le Jardin zoologique: vous les voyez, là, entourées de leurs esclaves nubiens et jouissant d'une santé parfaite. Leur nom arabe est *xariffa*, dont nous avons fait girafe. La première que les Romains aient introduite dans leurs triomphes se montre sous la dictature de César. On voit sur d'anciens monuments une girafe conduite par un singe qui grimpe sur son cou....

Bientôt le palais des singes va s'ouvrir à nos yeux; spectacle historique et philosophique dont je vous recommande l'étude particulière: le plus fort triomphe, le plus faible gémissement, le plus philosophe, il pleure dans un coin, il digère dans saterleur ses nombreuses injures et les mille noisettes qu'il n'a pas mangées. Quand une noisette tombe au milieu du sanhédrin, la lutte s'engage aussitôt. Au plus vigoureux reste la victoire; les autres s'en vont piteusement, mordus, battus et sans noisettes. Voilà le monde. Figaros de l'espèce animale, suspendus par la queue, par les mains, par les oreilles, par les dents, aux barreaux, aux solives de leur prison, ils attirent ordinairement une armée de jolies Anglaises, de ces femmes blanches et roses que le reste de l'Europe nous envie. (Revue Britannique.)

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1231) A VENDRE. — Moyennant une rente viagère sur deux têtes de 67 et 59 ans, une maison dont le revenu est de 1,800 francs.

S'adresser à M^e Henry, notaire, place de la Préfecture, n° 7.

ANNONCES DIVERSES

(1207) A VENDRE. — Etude d'huissier dans l'arrondissement de Lons-le-Saunier (Jura), dans une des meilleures communes, à trois lieues de l'arrondissement, du produit de 5 à 6,000 fr. annuellement.

S'adresser, pour plus de renseignements, à M. Jallamion, praticien à Lyon, rue de Gadagne, 12, au 2^e, sur le derrière.

(1241) JULIEN, ci-devant rue de la Cage, actuellement rue Luizerne, près la Poste, vend toujours des gants de Grenoble 60 cent.; fil d'Ecosse 75 c.; soie à jour 1 fr. 25 c.; mittes 50 c., et autres.

MALADIES SECRÈTES

RÉCENTES ET INVÉTÉRÉES;

DARTRES.

24 mille francs de récompense ont été votés au docteur OLLIVIER, pour l'efficacité de ses agréables BISCUITS DÉPURATIFS seuls approuvés par l'Académie de médecine.

Pharmaciens dépositaires: à Lyon, Vernet, place des Terreaux. — Tarare, Michel. — Villefranche, Voituret. — Bourg, Marinet. — Mâcon, Mossel. — Roanne, Mercier. — St-Etienne, Couturier. (1240)

1436-7)

SEUL DÉPÔT A LYON

DE L'EAU ANGLAISE,

Place Bellecour, n° 9, à l'entresol.

Jusqu'à présent on n'a obtenu d'un grand nombre de compositions pour la teinture des cheveux que des résultats ou nuls ou incomplets, ou de trop courte durée: L'EAU ANGLAISE n'était point encore connue en France: elle teint les cheveux en toutes nuances et pour toujours; elle les rend doux, brillants, flexibles, et ne salit ni ne déteint jamais: le prix des flacons est de 6 francs pour teindre les cheveux en blonds, et de 8 francs pour les teindre en noirs et châtain.

NOTA. — On ne doit pas confondre l'EAU ANGLAISE, de récente importation et qui a obtenu un si grand succès à Lyon pendant le séjour qu'y a fait son propriétaire, avec les anciennes Eaux noires, blondes et châtaines, dont la maison M^a de Paris a cessé de faire dépôt en cette ville; mais on trouve toujours à la même adresse les autres cosmétiques et articles de toilette de cette maison, universellement et si avantageusement connue: 1^o la Pomme Grecque, dont la propriété est d'arrêter immédiatement la chute des cheveux, les empêcher de blanchir et les faire réellement pousser en très-peu de temps; 2^o l'Épilatoire du Sérail, qui fait tomber les poils du visage ou des bras en cinq minutes sans aucun inconvénient; 3^o la Crème et l'Eau de Turquie qui blanchit à l'instant même la peau la plus brune, efface les pousseurs et toutes les taches du visage; 4^o la Pâte Circassienne, qui blanchit et adoucit les mains à la minute; 5^o l'Eau Rose de la Cour, qui donne au teint un coloris vif et naturel: on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse; 6^o l'Eau des Chevaliers, qui détruit la mauvaise haleine, lui donne le parfum le plus suave et blanchit parfaitement les dents sans en altérer l'émail. Prix: 6 fr. chaque article, 10 fr. les deux.

S'adresser au dépôt, maison M^a, de Paris, place Bellecour, façade du Rhône, n° 9. On fait des envois dans les départements. On peut écrire en français.

DÉPÔT DE MAILLECHORT CHEZ

COQUAIS,

Successeur de Dupuis, orfèvre, rue St-Côme, n° 6, à Lyon, maison de l'Homme-d'Osier.

Encouragés par les succès et la confiance qu'on nous accorde de plus en plus, tant pour la bijouterie que pour l'orfèvrerie, ainsi que pour l'argent de Paris dit Maillechort, nous croyons très-urgent de faire connaître que MM. les orfèvres achètent le maillechort pour argent; car, il y a quelques jours, un orfèvre de Bourgoin en a acheté 4 couverts, pensant qu'ils étaient en argent.

Voilà une preuve évidente et qui a été annoncée par les journaux de notre ville, que l'argenterie de Paris peut rivaliser avec l'argent sous tous les rapports.

Couverts à filets 6 f. 50 c., et unis 5 f. 50 c.; cuillères à café, la douzaine, 17 f. (1215)

TRAITEMENT DÉPURATIF,

Des Maladies secrètes, nouvelles ou anciennes, des Dartres et de toute Acreté ou Vice du Sang par le SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE de QUET, approuvé et reconnu supérieur à tous les remèdes annoncés jusqu'à ce jour.

S'adresser à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, n. 31, ou dans ses dépôts. (803)

GRAND-THÉÂTRE. — Vendredi 9 septembre 1836. — BERTRAND ET RATON, comédie; LE DIEU ET LA BAYADÈRE, opéra.

Dimanche 11 septembre 1836. — BERTRAND ET RATON, comédie; FERNAND CORTEZ, opéra.

GYMNASSE LYONNAIS. — Vendredi 9 septembre 1836. — Au bénéfice de M. Jules, les premières représentations de: LE SOLDAT DE LA RÉPUBLIQUE, drame; L'HOMME À FEMMES, vaudeville; LE PORTRAIT DU DIABLE, vaud. — Six heures.

Bourse de Paris du 7 septembre 1836.

Les efforts des amis des doctrinaires pour amener la hausse ont encore échoué. Ils sont parvenus à faire arriver le 3 p. 0/0 jusqu'à 80 23. Mais on n'a pas tenu à ce taux, et la rente est retombée à 80 10. L'actif, ouvert à 30 3/8, a fermé à 30 1/4. En général, le marché a été faible.

Cinq pour cent	106 75	106 75	106 70	106 70
— fin courant.	106 95	107	106 85	109 90
Quatre pour cent	»	»	»	»
Trois pour cent	80 10	80 10	80	80
— fin courant.	80 25	80 25	80 10	80 10
Rentes de Naples	99 70	99 70	99 70	99 70
— fin courant	100	100	100	100
Actions de la Banque	2265			
Quatre Canaux	1235			
Caisse hypothécaire	»			
Emprunt d'Haïti	375			



V. PENICAUD, Rédacteur en chef.